

### III. TRAITEMENT DES DOSSIERS

1. Examen des dossiers des organisations et des candidatures, à la lumière des modalités fixées pour la participation au processus.
2. Les dossiers incomplets et/ou non-conformes ne seront pas pris en compte.
3. Établissement d'une grille pour consigner les résultats pour chaque dossier examiné.
4. Établissement de la liste des organisations et des candidates/candidats retenus.
5. Communication des résultats aux organisations et aux candidates et candidats.
6. Diffusion de la liste finale des organisations et des candidates et candidats.

Consulter le site de CE-JILAP : [www.justicepaixhaiti.org.ht](http://www.justicepaixhaiti.org.ht)

### IV. CHOIX DES TROIS PERSONNALITÉS

#### 4.1. Modalités

- a) Le choix des trois personnalités aura effectué au cours d'une séance où les organisations concernées seront conviées.
- b) Composition de l'assemblée
  - Direction de CE-JILAP.
  - Membres du Comité de coordination.
  - Organisations enregistrées et retenues.
    - Représentation des organisations : deux (2) personnes au maximum.
    - Représentantes et représentants mandatés par les deux responsables indiqués lors de l'enregistrement.
  - Organisations sollicitées par le Comité de coordination à titre d'observatrices.
    - Au maximum quatre (4) organisations actives dans le secteur, mais non enregistrées dans le processus.
    - Représentation : une (1) personne par organisation.
- c) Vote  
Chaque organisation dispose d'une seule voix pour chaque candidature.

#### 4.2. Déroulement de la séance

- a) Établissement de la liste de présence.
- b) Présentation de la liste des organisations parties prenantes au processus.
- c) Présentation de la liste des candidates et candidats retenus.
- d) Lecture des lettres de motivation des candidates et candidats.
- e) Échanges sur les candidatures : argumentation en faveur et en défaveur.
- f) Vote : expression des choix, décompte des voix et proclamation des résultats.

#### 4.3. Diffusion des résultats

- a) Transmission des noms des trois personnalités à l'OPC.
- b) Communication des résultats aux trois (3) personnalités retenues.
- c) Diffusion des résultats sur le site [www.justicepaixhaiti.org.ht](http://www.justicepaixhaiti.org.ht) et dans la presse.

Pour authentification: Jocelyne Colas NOEL, directrice

